

**Construction et exploitation d’un crématorium**

Article 107 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM107b

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’activité de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' assujettie à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ci-après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Si l’installation vise l’incinération de déchets anatomiques humains tels que définis au *Règlement sur les déchets biomédicaux* (RLRQ, chapitre Q-2, r.12), l’activité est plutôt visée à l’article 237 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*, (RLRQ, chapitre Q-2, r 17.1), ci-après appelé le REAFIE, soit une installation d’incinération de déchets biomédicaux. Dans ce cas, le formulaire d’activité ***AM237 – Gestion de déchets biomédicaux*** doit être rempli.

Si l’installation vise l’incinération de cadavres ou de parties d’animaux, l’activité est plutôt visée à l’article 67 du REAFIE, soit une installation d’élimination de matières résiduelles. Dans ce cas, le formulaire d’activité ***AM67b – Installation d’incinération de matières résiduelles*** doit être rempli.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide d’application du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* Site Web du ministère – [Normes et critères de qualité de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm), plus précisément :
* Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique
* Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de la construction et l’exploitation d’un crématorium'?' (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité de construction et d’exploitation du crématorium'?' visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 Cochez la ou les situations qui s’appliquent à l’activité visée par la demande (art. 17 al. 1 (5) et 108 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| L’implantation d’une construction ou d’un bâtiment |
| La modification d’une construction ou d’un bâtiment existant |
| Des travaux d’aménagement du site |
| Autre, *précisez* |

2.2.2 Fournissez les plans et devis'?' du crématorium'?' (art. 108 (2) REAFIE).

R NR SO

Ces documents doivent comprendre :

* la description des bâtiments (dimensions, matériaux, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments;
* les systèmes de drainage et leurs profils, incluant les coupes, les diverses composantes, les points de rejet dans l’environnement'?';
* les équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l’émission ou le rejet de contaminants'?' dans l’environnement;
* les aires ou salles d’entreposage des matières;
* l’installation d’incinération;
* toute autre information pertinente.

Notez que les plans et devis doivent couvrir toutes les infrastructures, toutes les constructions et tous les bâtiments à mettre en place pour réaliser l'activité.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description des équipements et des installations

2.3.1 Indiquez le nombre d’installations de crémation (incinérateur) visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

2.3.2 Fournissez les plans et devis'?' de chaque installation de crémation (art. 108 (2)a) REAFIE).

R NR SO

Ces plans et devis doivent inclure tous les appareils ou équipements connexes faisant partie de chaque installation.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez chacune des installations de crémation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification de l’installation de crémation  Comme identifié sur les plans | Nom du manufacturier | Modèle | Capacité nominale d’alimentation de l’installation (kg/h) | Méthode d’alimentation | Nombre de chambres de combustion | Durée moyenne d’un cycle complet de crémation (h) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.4 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la chambre de combustion primaire pour chacune des installations de crémation de l’établissement (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification de l’installation de crémation  Comme identifié sur les plans | Volume de la chambre de combustion (m3) | Superficie utile (m²) | Brûleur | | Température minimale maintenue dans la chambre de combustion (°C) | Excès d’air (%) | Nombre de ventilateurs | Capacité maximale du ou des ventilateurs | |
| Primaire | Capacité maximale (kW) | Nom ou type de combustible utilisé | Débit (m3/h) | Pression (mmH2O) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la chambre ou les chambres de combustion secondaires, pour chacune des installations de crémation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification de l’installation de crémation  Tel qu’identifié sur les plans | Nombre de chambres de combustion secondaire | Volume de la chambre de combustion (m3)  Si plus d’une chambre de combustion secondaire, fournissez l’information pour chaque chambre. | Brûleur | | Température minimale maintenue dans la chambre de combustion (°C) | Temps de rétention minimale des gaz à l’intérieur de la chambre |
| Capacité maximale (kW) | Nom ou type de combustible utilisé |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.6 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les informations techniques des principaux appareils ou équipements utilisés dans le processus d’incinération autre que les installations de crémation (nombre, capacité, etc.) (art. 17 al. 1 (1) et (3) et art. 18(3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie | Activité ou procédé liés | Capacité ou taux de chacune des unités  Précisez l’unité de mesure. | Description de l’équipement  Si l’information est présente dans un document ou une fiche technique jointe, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information. | Mesures d’atténuation (le cas échéant)  (ex. : double paroi, bac de rétention, alarme, etc.) | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez les opérations d’exploitation du crématorium'?' visé par la demande en précisant chacune des étapes, telles que (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

R NR SO

* la réception et la préparation de la matière à incinérer;
* le processus de crémation;
* le broyage des cendres et des os;
* la gestion des résidus (régulateurs cardiaques, cendres, métaux, etc.);
* la désinfection et/ou nettoyage des lieux, appareils ou équipements;
* tout autre étape ou procédé effectué dans le cadre de l’activité.

Si un schéma d’exploitation est disponible, nous vous recommandons de le joindre à la description.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Décrivez la nature des matières à incinérer dans les installations de crémation. Fournissez une liste descriptive détaillée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.3 Indiquez la capacité quotidienne maximale d’incinération de l’établissement (kg/jour) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

2.4.4 Fournissez une description technique du système de mesure en continu de la température des gaz installé à la sortie de la dernière chambre de combustion secondaire (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.5 Une opération de broyage est-elle réalisée à la suite de la crémation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.4.7

2.4.6 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les appareils ou les équipements de broyage utilisés (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’appareil ou de l’équipement de broyage | Nombre d’unités | Capacité ou taux de chacune des unités  Précisez l’unité de mesure. | Description de l’équipement  Si l’information est présente dans un document ou une fiche technique jointe, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information. | Mesures d’atténuation (le cas échéant) | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.7 Des produits chimiques sont-ils utilisés pour le nettoyage, la désinfection des installations ou autre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.

2.4.8 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les produits chimiques utilisés pour l’exploitation du crématorium'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du produit chimique utilisé | But de l’utilisation | Quantité maximale utilisée  Précisez l’unité de référence: par jour, mois ou année. | Capacité maximale d’entreposage  Précisez l’unité de référence (litre, mètre cube, kilogramme, tonne). | Mode d’entreposage | Code d’identification de l’aire d’entreposage  Comme identifié sur les plans | Fiche de données de sécurité du produit jointe à la demande |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Non  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Non  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Non  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Gestion et entreposage des matières

2.5.1 Décrivez le mode de gestion de l’entreposage des matières à incinérer (ex. : salles d’entreposage, système de réfrigération) (art. 17 al. 1 (1) et (3) et art. 18(3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des aires d’entreposage;
* la description des étapes de préparation des matières à incinérer;
* la description des matières générées par le procédé d’incinération.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.2 Décrivez le mode de gestion et d’entreposage des résidus (ex. : régulateurs cardiaques, cendres, métaux, etc.) (art. 17 al.1 (4) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.6.1 Décrivez les mesures appliquées et/ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précisions à fournir :

* le choix d’emplacement;
* le procédé utilisé;
* la technique de construction;
* le mode d’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des activités (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des activités :

* la construction de bâtiments;
* l’installation des équipements;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.7.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’établissement ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (1) et (2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

2.7.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.* |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.* |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.* |
| * Nombre maximal d’employés :   + Nombre d’employés affectés à la production : *Saisissez les informations.*   + Autres employés (bureau, entretien, etc.) : *Saisissez les informations.* |

Si votre activité fluctue au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver ces informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.8.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les bâtiments;
* les zones d’intervention;
* les appareils ou équipements;
* les points de rejets;
* les points de mesure ou d’échantillonnage;
* les aires d’entreposage.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les points de rejets (ex. : cheminées);
* les points de mesure ou d’échantillonnage .

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins. 

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau) :***

* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales;
* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet d’eaux de procédé, avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel, un système de gestion des eaux pluviales'?', un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Oui Non. *Justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans ce formulaire :

* le rejet de contaminants'?' pouvant atteindre les eaux de surface, les sols ou les eaux souterraines (ex. : résurgence des eaux de lixiviation des cadavres et cendres inhumés).

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 L’exploitation d’un crématorium'?' est susceptible d’émettre des rejets dans l’atmosphère'?'. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18c — Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Le RAA établit certaines normes d’émission de particules et de gaz, d’opacité des émissions, de qualité de l’atmosphère de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle.

L’installation de crémation ne doit pas émettre dans l’atmosphère des particules au-delà de la valeur limite de 70 mg/m3R (art. 125 RAA).

L’article 129 du RAA prévoit qu’un échantillonnage à la source des gaz émis dans l’atmosphère, pour le calcul de la concentration en particules, doit être réalisé dans un délai maximal d’un an à compter de la date de mise en exploitation et au moins une fois tous les 5 ans par la suite.

Consultez ces articles du RAA pour connaître les exigences applicables aux crématoriums et démontrez, en remplissant le formulaire d’impact, que les exigences règlementaires sont respectées

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c******—******Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

4.3.2 Exigences règlementaires

Fournissez une modélisation de dispersion des émissions atmosphériques conforme aux exigences de l’annexe H du RAA. Cette étude est exigée pour la construction et l’exploitation d’un crématorium'?' (art. 108 (2)b) REAFIE).

R NR SO

Notez qu’il est préférable de présenter au ministère un devis de modélisation préalablement au dépôt de votre demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.3.3 Fournissez les informations permettant de confirmer le respect des articles 108, 110, 125 deuxième alinéa et 128 du RAA (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

R NR SO

Voici les exigences visées par ces articles :

* aucune matière à incinérer n’est introduite dans la chambre de combustion primaire pendant la période de préchauffage de la dernière chambre de combustion secondaire (art. 110 et 125 al. 2 RAA);
* la température de la dernière chambre de combustion secondaire est maintenue à un minimum de 1 000 °C pendant une période d’au moins 15 minutes consécutives avant d’entamer l’ignition des matières à incinérer dans la chambre de combustion primaire (110 et 125 al. 2 RAA);
* les gaz de combustion de la matière sont portés à une température supérieure à 1 000 °C pendant au moins une seconde dans la dernière chambre de combustion secondaire (art. 108 et 125 al. 2 RAA);
* la dernière chambre de combustion secondaire est munie, à sa sortie, d’un système qui mesure et enregistre en continu la température des gaz (art. 128 RAA).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Bruit

4.4.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' sont susceptibles de générer du bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 La construction et l’exploitation d’un crématorium'?' sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires de description complémentaire ».

Les formulaires de description complémentaire visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires de description complémentaire applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié.***

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires de description complémentaires.

* 1. Émission de gaz à effet de serre

Si l’activité d’exploitation de crématorium'?' comprend l’utilisation d’un ou de plusieurs incinérateurs ou d’autres équipements listés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE, ayant une puissance supérieure à 3 MV, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM20 – Émission de gaz à effet de serre.***

* 1. Autre information

5.2.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* les fiches de données de sécurité de produits;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**crématorium**: toute installation aménagée dans le but de brûler des cadavres ou des restes humains, y compris des enfants mort-nés, afin de les réduire en cendres (art. 124 RAA).

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système de gestion des eaux pluviales** : tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l'exception (art. 3 REAFIE) :

* d'un système d'égout;
* d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eaux pluviales, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d'un équipement ou d'un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.